



PROCOLE SANITAIRE ACCUEILS PÉRISCOLAIRES -RESTAURATION SCOLAIRE

L'épidémie due au coronavirus (COVID 19) nécessite d'adapter les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels. Le présent protocole sanitaire repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays et vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture des accueils périscolaires et de la restauration.

Il pourra être modifié en fonction de l'évolution de la situation

PRÉALABLE

Il nous faut désormais apprendre à vivre et, pour ce qui nous concerne plus immédiatement, à accueillir les enfants aux temps du Coronavirus. Cela impose d'appliquer rigoureusement les gestes barrières, d'être attentifs à l'apparition de symptômes et plus généralement de repenser nos manières de faire. Et pour autant, nous ne devons pas oublier ce qui est le cœur de notre action : accompagner les parents et accueillir les enfants avec attention et disponibilité, toujours concentrés sur l'interaction avec l'enfant pour parler, échanger.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant la Codiv-19 chez l'enfant ou dans la famille de l'enfant. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil périscolaire. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8 °C et plus), l'enfant ne pourra être accueilli. Les personnels des services périscolaires procéderont de la même manière.

Au cours de la journée, en cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera effectuée par les animateurs. Les parents de l'enfant seront avertis et devront, dans les plus brefs délais, venir le chercher.

LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit au possible être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, couloirs, préau, restauration scolaire, périscolaire, sanitaires, etc.)

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de faire respecter la distanciation physique tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les jeunes enfants.



APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés dans ce protocole doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

➤ **LE LAVAGE DES MAINS**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible avec une serviette en papier jetable, sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage sera réalisé, à minima :

- À l'arrivée dans nos locaux ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets;
- le soir immédiatement en arrivant chez soi.
- Pour les primaires, utilisation d'un gel hydro alcoolique

➤ **LE PORT DU MASQUE**

Les salariés seront dotés à minima de masques FFP2 (port obligatoire durant le temps de travail) et de visières (port non obligatoire). Le port du masque pour les enfants relève du choix des parents. Pour les enfants scolarisés en maternelle, celui-ci est proscrit.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

➤ **Horaires d'ouverture**

Accueil périscolaire : de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

Accueil du mercredi et vacances scolaires : de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

Restaurant scolaire : de 11h30 à 13h30

➤ **Accueil des familles**

Les familles seront invitées à rester à l'extérieur des locaux lors de l'arrivée et du départ de l'enfant.

À leur arrivée, les enfants bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire.



➤ **Petit Déjeuner Repas Goûter**

Aménagement du restaurant scolaire et du périscolaire de manière à respecter les gestes barrières et le principe de distanciation physique. Les enfants seront accueillis au Centre Innovance.

Un sens de circulation est établi avec entrée et sortie distincte en fonction des classes accueillies dans le lieu de restauration et ce afin d'éviter les croisements.

Faisant suite au protocole sanitaire, nous ne pouvons plus offrir le petit déjeuner néanmoins les familles pourront en fournir un ne nécessitant pas de mise œuvre de vaisselle (petit gâteau, brique de jus de fruit ou lait ...).

Concernant le goûter, celui-ci continue à être distribuer mais de façon allégée. Il est vivement recommandé aux parents de fournir à leurs enfants une gourde avec leur nom et prénom.

➤ **Activités**

L'objectif principal est que chaque enfant puisse reconstruire des relations sociales ordinaires : jouer, courir, ...

Les animateurs ont prévu d'adapter les activités aux restrictions sanitaires posées par le protocole et d'y intégrer un message pédagogique pour faire comprendre aux enfants les raisons de ces changements et les comportements à adopter.

➤ **Sieste**

Un aménagement sera effectué lors de la mise en place des couchettes afin de respecter la distanciation physique.

Les familles devront fournir le nécessaire pour la sieste dans un sac fermé.

➤ **Nettoyage et désinfection des locaux**

Le nettoyage et la désinfection des locaux seront effectués au moins une fois par jour dans les espaces utilisés, les surfaces et les objets fréquemment touchés.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants et pendant le nettoyage des locaux.



Mesures de précaution

Cas contact ou suspicion de COVID 19 d'un enfant ou d'un salarié :

- Eviction de l'enfant ou du salarié
- Information des personnels et des parents ayant pu rentrer en contact avec l'enfant et ou le salarié suspecté.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contact sera mis en œuvre selon les prescriptions défini par les autorités sanitaires.

Cas confirmé de COVID 19

Il n'y a pas obligatoirement d'interruption de l'accueil dans nos structures. Il appartient au Préfet, en lien avec les autorités de santé et les responsables de nos structures de déterminer, au regard de la situation sanitaire au sein de l'accueil, des mesures nécessaires à la préservation de la santé de tous et limiter la circulation du virus.